DOSSIER DE PRESSE

olista

safe.brussels

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Inauguration d'Olista : Le premier centre VIF de la Région Bruxelles-Capitale
Bruxelles, le 22 avril 2024

Aujourd'hui marque une étape importante dans la lutte contre les violences intrafamiliales (VIF) en Région bruxelloise, avec l'inauguration d'Olista, le premier centre VIF de la région. Initié par safe.brussels, et rendu possible grâce au soutien de la Secrétaire d'État en charge de l'Égalité des chances et de son administration equal.brussels, cet espace révolutionnaire va offrir un soutien complet aux victimes de VIF et permettre de coordonner les efforts de tous les acteurs et actrices impliqués dans cette lutte.

13 signalements par jour en Région bruxelloises

Avec 4848 plaintes recensées en 2022 et 2 féminicides identifiés, ces chiffres alarmants des VIF en Région bruxelloise soulignent la nécessité d'une action concertée. Olista est conçu pour apporter un soutien à 360° en matière d'aide aux victimes de VIF. En fournissant des protocoles de travail aux professionnels, le centre garantit un accès simplifié à une gamme complète de services et d'expertises nécessaires pour aider les victimes à sortir de leur situation.

Les objectifs d'Olista sont multiples

Le centre vise à fournir aux victimes de VIF tout le soutien nécessaire pour reconstruire leur vie. Et ce, en favorisant une approche transversale et efficace grâce notamment à la mise en place de protocole de travail entre les partenaires. Olista s'engage à coordonner les efforts de ses partenaires pour assurer une prise en charge complète et adaptée à chaque situation.

Les partenaires impliqués dans cette initiative reflètent la diversité et la complémentarité des services nécessaires pour lutter efficacement (holistiquement) contre les VIF. De safe.brussels aux différentes associations, en passant par les services sociaux, médicaux, juridiques et judiciaires, chaque partenaire apporte une expertise précieuse à la table.

« Olista incarne un véritable tour de force de collaboration et d'engagement. Depuis ses débuts, nous avons travaillé sans relâche pour réunir des partenaires de différentes disciplines et communautés, surmontant les barrières linguistiques et conceptuelles pour offrir un soutien complet aux victimes de violences intrafamiliales. Olista est bien plus qu'un centre : c'est un symbole de notre capacité à unir nos forces pour un avenir plus safe. » Sophie Lavaux, directeur général de safe.brussels

L'inauguration d'Olista s'inscrit également dans le cadre plus large de l'engagement politique de la Région bruxelloise envers la sécurité et le bien-être de ses citoyens et citoyennes. Cette initiative concrétise la Déclaration de Politique Régionale 2019-2024 du Gouvernement bruxellois, qui place la lutte contre les violences envers les femmes au premier plan de ses priorités.

Selon la secrétaire d'Etat Nawal Ben Hamou, « ce centre attendu de longue date vient compléter une série d'actions fortes qui sont déjà menées en région bruxelloise, comme les cellules EVA, les formations de la police ou encore le tout premier site web régional stop-violence.brussels. J'ai voulu unir nos forces à

Bruxelles, seule façon de parvenir à diminuer et même éradiquer ces violences qui proviennent majoritairement des hommes et qui touchent majoritairement les femmes. »

Olista est plus qu'un centre : c'est un espoir concret pour les victimes et une solidarité forte pour les partenaires engagés, démontrant que lorsque nous unissons nos forces, nous pouvons surmonter les inégalités de notre société.

Contacts médias :

Mélanie Scherding - melanie.scherding@safe.brussels - 0490/67.45.71

Mathieu Nguyen - mnguyen@gov.brussels - 0490/67.77.55

OLISTA : LE PREMIER CENTRE BRUXELLOIS

Le Centre VIF bruxellois

Aujourd'hui, les services d'aide existent et fonctionnent en région bruxelloise mais ils restent trop peu connus et éparpillés sur le territoire. Et même si une certaine collaboration entre ces services existe, une collaboration multidisciplinaire et structurée s'impose. D'autant que son efficacité n'est plus à démontrer. Olista permettra aux travailleurs de tous les secteurs nécessaires de travailler ensemble dans ce but commun, d'aider les victimes de VIF.

L'objectif ici n'était pas de créer une nouvelle entité mais d'être un projet collaboratif. Il ne s'agit pas de créer une structure d'accueil pour traiter les cas en présence des victimes et/ou des auteurs, mais bien de mettre sur pieds un processus et des outils pour la concertation. A long terme, le projet vise la prévention de la violence intrafamiliale et la réduction de son impact individuel et sociétal grâce à une coopération intersectorielle intensive.

Pour cela, le projet vise deux objectifs principaux :

- Elaborer un processus de collaboration structuré pour le traitement intersectoriel des cas de violence intrafamiliale.
- Mettre en place un espace physique qui sera un centre inter- et multidisciplinaire d'accueil des victimes

Les compétences d'Olista sont principalement de permettre aux professionnels de travailler ensemble en partageant leur secret professionnel et de coordonner ce travail. La prise en charge directe des victimes, lorsqu'elle sera possible, deviendra alors la première étape de la mise en place de ces collaborations entre professionnels.
Ce service régional sera composé de personnel safe.brussels, qui sera également formé.

Olista, pour qui ?

Toute personne victime de VIF pourra nous être adressée : dans un premier temps, Olista recevra des situations de VIF via les partenaires impliqués et traitera uniquement les cas de violences conjugales avant d'étendre la prise en charge à toutes les victimes de VIF.

Olista doit devenir à terme le centre de référence pour tous les acteurs de terrain qui, confrontés à une situation de violence intrafamiliale, ont besoin de référer la victime à un ou des partenaires.

Attention particulière :

L'accueil des victimes nécessite des locaux adaptés où la victime peut se sentir en confiance. Si elle se présente avec ses enfants, des locaux et un accompagnement adaptés sont à prévoir. Ce lieu d'accueil sera accessible à tout type de transport, avec une situation de préférence centrale afin que toutes les bénéficiaires de la Région bruxelloise puissent s'y rendre facilement.

Les personnes en situation de handicap, les personnes ne parlant pas les langues officielles belges, exemples parmi d'autres, doivent pouvoir bénéficier des services offerts par le futur centre VIF.
Leur accueil nécessite des dispositions particulières auquel le projet devra être attentif. Le centre offrira un accueil identique et de qualité pour toutes les victimes de VIF bruxelloises.

Et les enfants victimes ?

Actuellement, Olista travaille activement à rencontrer les acteurs de l'aide à l'enfance et à la jeunesse pour définir les partenariats possibles et offrir la meilleure aide possible aux enfants victimes.
Nous travaillerons dans un premier temps avec les victimes de violences conjugales principalement, afin de nous laisser le temps justement de mettre en place le réseau et les aides adaptée aux enfants victimes. C'est l'un des points à développer qui nous parait des plus importants.

Et les auteurs ?

Les auteurs ne sont pas oubliés dans l'équation. Bien que l'accent soit mis sur l'aide aux victimes, il est crucial de reconnaître l'importance de la prise en charge des auteurs. Toutefois, cette prise en charge doit être réfléchie avec précaution. Par exemple, la prise en charge des auteurs ne peut pas toujours se dérouler au même endroit que celle des victimes, ce qui pourrait être anxiogène pour ces dernières.

Actuellement, nous nous appuyons largement sur les structures existantes telles que Praxis et le CAB. Cependant, ces organisations sont très sollicitées et débordées. Cela soulève un défi majeur pour l'avenir : trouver des moyens d'améliorer la prise en charge des auteurs tout en garantissant la sécurité et le bien-être des victimes.

Comment ça va fonctionner concrètement ?

Olista propose trois orientations possibles.

Lorsqu'une situation de violences intrafamiliales lui sera soumise, une personne référente sera désignée. Après une analyse approfondie de la situation, grâce à la victime elle-même, aux partenaires impliqués, ainsi que d'outils de détection des risques, la personne référente optera pour l'une des orientations suivantes :

- Réorientation : Le dossier n'est pas pris en charge par le centre et est renvoyé à la source avec des recommandations (actions à entreprendre, institutions à contacter).
- Le dossier est pris en charge par le centre et orienté vers le dispositif psycho-médicosocial et juridique.
- Le dossier est pris en charge par le centre et orienté vers la « concertation de cas » permettant de réunir le parquet, la police, les maisons de justice, et d'autres partenaires, issus de l'aide à la jeunesse et à l'enfance ainsi que du secteur associatif.

Ce dispositif, dans ces différentes prises en charge, ne contrevient pas aux mesures prises par ailleurs par les institutions telles que le parquet et les tribunaux compétents.

C'est quoi la suite pour le centre ? Quelles sont les prochaines étapes ?

Tout d'abord, nous devons finaliser l'aménagement des locaux pour assurer un environnement adapté et accueillant pour tous. En parallèle, nous devons compléter le recrutement et intégrer de nouveaux collaborateurs qui partageront notre mission et nos valeurs.

Une autre priorité sera de rechercher de nouveaux partenaires pour renforcer notre réseau et élargir notre impact. Mais surtout, nous devons passer à l'action en mettant nos procédures de travail à l'épreuve dans de vraies situations de violence intrafamiliale.

Ensuite, nous avons également pour ambition de développer la prise en charge des enfants, conscients de l'importance de protéger les plus vulnérables.

Enfin, nous aspirons à établir des permanences de professionnels sur place et à renforcer nos collaborations avec le parquet, notamment dans les mesures d'éloignement et la mise en place d'alarmes anti-rapprochement.

Calendrier

Calendrier de mise en place

- Avril 2024 : ouverture du Centre VIF (phase pilote accessible uniquement via les partenaires)
- Courant 2025 : ouverture au public

Au terme de sa mise en place, le CVIF devient l'endroit où chaque victime de VIF trouve une solution pour une prise en charge complète, et où chaque personne peut s'adresser pour trouver l'aide dont elle a besoin.

LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES (VIF) EN RÉGION BRUXELLOISE

Les violences intrafamiliales (VIF) sont un phénomène de société dont les femmes sont très majoritairement victimes et qui peut toucher toutes les couches de la population en prenant différentes formes : violences physiques, sexuelles, psychologiques ou encore économiques et administratives. Ces violences se déroulent majoritairement dans la sphère privée, mais peuvent également se dérouler dans la sphère publique.

En Région bruxelloise le police reçoit en moyenne 13 plaintes par jour concernant ce type de délits[1] et il ressort d'une étude de prévalence d'equal.brussels[2] que 55% des femmes bruxelloises sont confrontées à au moins une forme de violence conjugale dans leur vie[3].

La ligne d'appel « Ecoute Violences Conjugales – 0800/30030 » dénombre 18863 appels en 2021[4]. Son pendant néerlandophone, le 1712, dénombre, pour la même année, 8515 appels pour 11312 victimes potentielles dont 2150 sont victimes de violences conjugales[5]. Ces chiffres ont connu une très forte augmentation durant les périodes de confinement et de restrictions étant donné la promiscuité forcée entre victime et auteur de violences[6].

Pour l'année 2023, selon le blog Stopfeminicide, il y a eu 26 féminicides en Belgique. S'agissant d'un recensement au travers d'articles de presse, il est fort probable que ce nombre doit être revu à la hausse. En y ajoutant, par exemple, les chiffres des suicides forcés. Les derniers datant de 2017, « d'après les chiffres du suicide de femmes en Belgique, ainsi que de l'estimation à minima du nombre de suicides dûs aux violences entre partenaires (11%), Psytel[7] a pu déterminer qu'environ 52 suicides seraient liés aux violences d'un partenaire.[8]».

Le viol conjugal, bien qu'interdit par la loi depuis (seulement) 1989, reste encore une réalité : selon un sondage datant de 2020, « ⅕ des garçons pensent qu'ils ne peuvent pas être accusés de viol au sein d'un couple s'ils ont imposé une relation sexuelle, et ¼ pensent qu'ils ne peuvent pas être accusés de viol au sein d'un couple s'ils ont imposé une fellation »[9].

Si ces violences ne cessent d'augmenter et sont présentes partout, les possibilités d'accueil pour les victimes de ces violences restent trop peu connues et éparpillées sur le territoire régional pour pouvoir aider efficacement ces personnes. La complexité du champ des acteurs et leur connaissance limitée des compétences et des possibilités d'action des uns et des autres constituent un labyrinthe pour les victimes et leur entourage.

---

[1] Statistiques de la police fédérale : http://www.stat.policefederale.be/statistiquescriminalite/rapports/
[2] https://equal.brussels/wp-content/uploads/2020/03/FR-Rapport-final.pdf
[3] Il n'existe pas de statistiques spécifiques concernant la violence conjugale envers les hommes en RBC. Une étude européenne à très grandeéchelle sur les violences basées sur le genre planifiée très prochainement, à laquelle l'OBPS contribuera avec l'IBSA, devrait apporter des informations à ce sujet.
[4] Pour plus d'informations : https://www.ecouteviolencesconjugales.be/
[5] 1712 – rapport annuel 2021
[6] https://safe.brussels/sites/default/files/2021-02/OBPS%20-%20FOCUS%202%20VIF%20FR.pdf
[7] Psytel est une société civile sans but lucratif fondée en 1994. C'est une coopérative d'experts indépendants travaillant dans le domaine des systèmes d'information de santé et dans le domaine de la prévention des violences faites aux enfants, aux adolescents et aux femmes.
[8] Chiffres consultables sur le site de l'ASBL Mouvement pour l'Egalité des hommes et des femmes : https://m-egalitefemmeshommes.be/projets/reconnaissance-du-suicide-force/
[9] Sondage Amnesty International et SOS Viol, 2020, disponible à : https://www.amnesty.be/campagne/droits-femmes/viol/article/sondage-viol-chiffres-2020

La transmission de la complexité institutionnelle aux personnes concernées constitue une victimisation secondaire et rend inaccessible des services qui existent pourtant. Une collaboration multidisciplinaire s'impose afin de pouvoir appréhender au mieux le phénomène des VIF, tant dans la prévention de que dans la lutte contre celles-ci.

UN ENGAGEMENT POLITIQUE FORT

Dans sa Déclaration de Politique Régionale 2019-2024, le Gouvernement bruxellois exprime sa grande ambition en faveur de la lutte contre les violences à l'égard des femmes. En élaborant et en mettant en œuvre le premier Plan global bruxellois contre les violences envers les femmes sous l'impulsion de la Secrétaire à l'Egalité des chances, l'objectif est d'aborder tous les aspects de cette problématique de manière coordonnée, transversale, transparente et efficace. La prévention et la sensibilisation autant que la protection des victimes et la poursuite des auteurs des faits sont ainsi abordées dans ce Plan. Ce plan est de la responsabilité de chacun des ministres et secrétaires d'Etat au sein du Gouvernement bruxellois pour faire de la Région de Bruxelles-Capitale une région plus sûre et égalitaire.

A PROPOS DE SAFE.BRUSSELS

A la suite de la Sixième réforme de l'Etat et afin d'assumer ses nouvelles compétences, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé de mettre en place un nouvel Organisme d'intérêt Public (OIP) dénommé : safe.brussels.

Depuis 2016, avec ses partenaires, safe.brussels poursuit un triple objectif en région bruxelloise :

- coordonner les acteurs de la prévention et de la sécurité ;
- assister les acteurs concernés pour garantir la sécurité de tous ;
- gérer les crises sur le territoire bruxellois.

Aux travers de ces objectifs, safe.brussels souhaite permettre à chaque citoyen de « Vivre Bruxelles en toute sécurité »

PLUS D'INFORMATIONS

https://safe.brussels/fr/olista